

Gestion du stationnement

«La réforme frappe surtout les habitants et les commerçants»

Président du TCS Genève, François Membrez justifie son rejet de la réforme du stationnement.

Marc Moulin

Faut-il pouvoir supprimer plus facilement des places de parking dans les rues du centre-ville sans les remplacer? Notamment en recourant à des parkings souterrains sous-utilisés, pour créer des nouvelles voies de circulation ou des bandes cyclables? C'est, en résumé, la question à laquelle Genève doit répondre le 27 septembre dans les urnes. La réforme proposée par le conseiller d'État Serge Dal Busco (interviewé dans notre édition du 27 août) a fait l'objet d'un référendum mené notamment par le Touring Club Suisse (TCS). Président de sa section genevoise, François Membrez expose ses motivations.

Avec votre opposition, vous semblez dire que le paysage urbain doit rester dominé par la voiture. Ne craignez-vous pas de paraître passéiste?

Non, notre principal reproche, c'est que cette réforme visant à supprimer 4000 places n'anticipe pas la mobilité de demain. Prétendant s'en prendre aux pendulaires, qui n'utilisent pas ou que peu les places en surface, elle frappe en fait surtout les habitants, qui utilisent les zones bleues, et les commerçants, qui bénéficient des places à horodateurs. Or, la «smart city» de demain aura tout autant besoin de places en voirie. La voiture du futur sera électrique, causant moins de nuisances mais nécessitant des bornes de recharge. Il en faudrait 1300 dans les rues de Genève en 2030. La mobilité amorce une révolution qu'il ne faut pas sous-estimer!

Ce que vous décrivez peut fort bien se situer en sous-sol! Pourquoi encombrer les rues?

Autre exemple de la mobilité de demain, l'autopartage en *free floating* (ndlr: sans station de dépôt)



François Membrez, avocat et président du TCS Genève. LAURENT GUIRAUD

a besoin du parage de rue parce qu'il se base sur le géo-positionnement par satellite, le GPS, inopérant sous terre. Le transport public se basera à l'avenir notamment sur des petits bus autonomes qui doivent pouvoir faire des haltes en bordure de voirie, sur l'espace dévolu au parage. Le stationnement n'encombre pas les rues. On en a besoin et on ne peut pas pénaliser à ce point les habitants qui n'ont pas de place privée à disposition et les commerçants, surtout en cette période où ceux-ci vont beaucoup souffrir.

Avez-vous un exemple concret pour justifier votre contestation?

Parmi les premières suppressions envisagées, on cite des places à horodateur, rues des Glacis-de-

Rive et Adrien-Lachenal, très importantes pour le commerce. Ces rues ne connaissent pas de bouchons, on y trouve déjà des voies de bus, mais aussi, outre les commerces, de nombreux services et administrations, les Objets trouvés, etc. Nous ne voyons pas la logique. C'est du travail bâclé!

Ce quartier doit abriter un nouvel ouvrage souterrain, Clé-de-Rive!

Mais les promoteurs de la loi soumise au peuple s'opposent justement à ce parking! Là encore, il n'y a pas de cohérence.

La réforme vise notamment à créer des voies en plus pour le trafic automobile. Votre opposition ne dessert-elle pas vos propres intérêts?

Cet argument ne tient pas. Les endroits actuellement congestionnés ne le sont pas à cause de cases de stationnement car il n'y en a pas ou très peu. Des exemples? Les rues de Lyon, de la Servette et de Lausanne, les quais Wilson ou du Mont-Blanc, les routes de Chancy, de Chêne ou des Acacias. La suppression de places n'apportera donc pas davantage de fluidité.

Un autre objectif de la réforme, c'est de créer des pistes cyclables. Or, favoriser le transfert vers le vélo, c'est réduire le trafic automobile et les bouchons, et séparer les flux, c'est apporter de la fluidité!

Nous favorisons la construction de pistes cyclables, mais pas au détriment du stationnement. Dans un texte récemment paru,

Pro Vélo évoque la commission technique dans laquelle nous siégeons aussi et où, dans plus de 90% des cas, nous trouvons des accords. Nous regrettons amèrement que cette commission ait été supprimée. Des compromis sont encore possibles. S'il le faut pour créer un aménagement cyclable, on peut supprimer çà et là des places, mais alors il faut les compenser, comme le veut le principe légal dont nous disposons aujourd'hui mais dans lequel la réforme plante un coup de canif.

L'un des arguments du Conseil d'État, c'est qu'avec la compensation actuelle, il faudra vingt-sept ans pour mettre en œuvre la LMCE, ce compromis sur la mobilité voté par le peuple en 2016. Pour appliquer la volonté populaire, c'est excessif!

C'est la volonté populaire qui doit primer. Or, cette réforme modifie la LMCE qui a été acceptée par la population. C'est bien pour ça que nous avons lancé le référendum. Il faut que les gens puissent dire s'ils jugent opportun de modifier ce compromis historique qu'ils ont largement plébiscité, à 67,8%, et que toutes sortes d'objets parlementaires tentent de transformer. Pour nous, c'est sur la base de ce compromis, tel qu'il est, qu'on doit travailler. Par ailleurs, cette durée de vingt-sept ans n'a rien d'extravagant quand on parle d'infrastructures: leur temps de réalisation est toujours long.

Au fond, vous n'avez jamais voulu de la LMCE et êtes satisfait que son application soit bloquée.

C'est faux. Nous regrettons à la fois que la LMCE ne soit pas appliquée - notamment avec les entraves récentes sur des axes structurants comme le boulevard Georges-Favon et la rue de la Croix-Rouge - et qu'on tente de la modifier.

Justement, le climat autour des pistes cyclables proviendrait-il influencer le scrutin?

Certains de nos membres parmi les plus modérés sont sortis de leur réserve habituelle sur ce sujet. Ils pourraient bien exprimer leur ras-le-bol en utilisant le scrutin du 27 septembre comme levier.

Un crocodile repêché dans le lac

Fausse alerte
Une photo de trois membres du SIS sortant un reptile de l'eau circule sur les réseaux. Il s'agit en fait d'un jouet.

La photo est devenue virale sur les réseaux sociaux. Trois membres du Service d'incendie et de secours (SIS) manipulent un crocodile dans le lac. L'œuvre de Photoshop? «Je confirme que le mardi 25 août, peu avant 16 h, le SIS a été appelé à la plage du Reposoir pour un signalement de crocodile dans l'eau», relate Nicolas Millot, porte-parole des pompiers. Mais l'intervention des hommes, équipés de cannes de capture, n'a duré qu'une dizaine de minutes car le reptile, situé à 3 mètres du bord et à 1 mètre de profondeur, était en plastique. **S.S.**



Le jouet en plastique repêché par le SIS. DR

Fronde contre un mégacentre

Pays de Gex La fronde se poursuit contre le projet du méga-centre commercial Open à Saint-Genis. Ce week-end, les opposants, qui ont suspendu une banderole près du CERN, dénoncent un projet qui va saturer les routes et qui risque d'assécher l'Allondon. Ils organisent une manifestation samedi à 10 h au grand rond-point de Saint-Genis, côté suisse. **C.B.**

Taxer davantage les actionnaires

Initiative Ensemble à Gauche a déposé ce lundi son initiative pour «l'imposition complète des revenus des gros actionnaires». Elle dit avoir récolté près de 6700 signatures afin de taxer entièrement les dividendes des actionnaires détenant plus de 10% d'une entreprise. **C.B.**

PUBLICITÉ

Ouvrons la voie à une meilleure solution !

La loi **affaiblit la protection** de mammifères et d'oiseaux indigènes comme le lynx, le castor, la loutre et le héron cendré.

Elle permet la **chasse aux trophées** et le **tir d'animaux menacés** comme le lièvre brun, le lagopède alpin, le tétras lyre et la bécasse des bois.

Nous refusons cette loi d'abattage. Nous sommes uni-e-s pour défendre une autre vision, qui **respecte la biodiversité**.

Et nous sommes favorables à une révision sensée de la loi, qui **règle la gestion du loup de manière raisonnable**.



Lisa Mazzone
Conseillère aux Etats
Les Verts



Carlo Sommaruga
Conseiller aux Etats
PS



Michel Matter
Conseiller national
Vert'libéraux



Delphine Klopfenstein
Broggini
Conseillère nationale
Les Verts



Philippe Roch
Ancien directeur de
l'OFEV, PDC



Delphine Bachmann
Députée au Grand
Conseil, PDC



Ana Roch
Députée au Grand
Conseil, MCG

La Société forestière suisse, le Projet Forêt de Montagne et ProSilva disent **NON**. Il en va de même de toutes les organisations suisses de défense de la nature et des animaux, ainsi que de nombreuses et nombreux Conseillères et Conseillers nationaux et aux Etats de tous bords politiques. Le PEV, les Vert'libéraux, les Verts et le PS disent aussi **NON**.

Abattre des animaux protégés ?

27 septembre 2020

Non

Loi d'abattage

«Loi sur la chasse NON», comité genevois, Pro Natura Genève, Chemin de Plonjon 4, 1207 Genève loi-chasse-non.ch